

COQUETIER



PLU

Plan Local d'Urbanisme Rapport de présentation

Modification n°1 approuvée par le conseil municipal du 16/10/2018

chargé d'études du PLU : PERSPECTIVES
5 impasse du Coquetier 76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE



SOMMAIRE

1 - préambule	7
1 - 1 - Objectifs initiaux de la commune.....	7
1 - 2 - le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).....	8
1 - 3 - procédure.....	9
2 - diagnostic 1ère partie Le Tilleul hier et aujourd'hui.....	10
2 - 1 - la situation géographique et administrative de la commune - ses engagements supra-communaux.....	10
illustration "situation administrative de la commune".....	11
2 - 2 - l'histoire de la commune	12
2 - 2 - 1 - l'évolution du Tilleul au travers des siècles	12
2 - 2 - 2 - les sites archéologiques	15
illustration "sites archéologiques".....	16
2 - 3 - la démographie et la sociologie.....	17
2 - 3 - 1 - la démographie du Tilleul	17
illustration "tableaux démographie comparée avec celle de la communauté de communes ».....	19
Illustration « Recensement de la population – INSEE 2008 »	20
2 - 3 - 2 - L'évolution socio-économique récente.....	21
2 - 4 - le logement	22
illustration "tableaux logement"	23
illustration "recensement insee 2008"	24
2 - 5 - l'emploi.....	25
illustration "Insee tableaux emploi".....	26
2 - 6 - les activités économiques - secteurs d'activités.....	27
2 - 6 - 1 - l'activité agricole	27
Recensement agricole (AGRESTE sources 1998-2000-2010)	32
illustration "carte des exploitations agricoles au Tilleul"	33
illustration "corps de ferme au Tilleul".....	34
2 - 6 - 2 - l'activité commerciale et de services.....	35
2 - 6 - 3 - l'activité artisanale	35
2 - 6 - 4 - l'activité touristique.....	35
illustration " chemins de promenade et de randonnée"	36
2 - 7 - les autres équipements publics et les services.....	37
2 - 8 - le réseau de voirie.....	38
2 - 9 - les transports en commun.....	38
2 - 10 - le fonctionnement urbain.....	38
2 - 11 - les communes limitrophes.....	40
3 - diagnostic - deuxième partie - état initial de l'environnement.....	41
3 - 1 - Milieu physique	41
3 - 1 - 1 - Un climat sous influence maritime.....	41
3 - 1 - 2 - Une bonne qualité de l'air.....	42
3 - 1 - 2 - 1 - Schéma Régional Climat Air Energie.....	43
3 - 1 - 2 - 2 - Le Plan Climat Energie Territorial.....	44
3 - 1 - 3 - Une absence de sites pollués à nuancer avec la présence de sites d'industries et de services	44
3 - 1 - 4 - Des assises géologiques caractéristiques des valleuses.....	45
3 - 1 - 5 - Contexte hydrogéologique : un territoire reposant sur l'aquifère de la craie.....	46

3 – 1 – 6 - Captages	48
3 – 1 – 6 – 1 - La qualité des masses d'eau.....	49
3 – 1 – 7 - Contexte hydrologique.....	50
3 – 1 – 7 – 1 - Une commune de valleuse, sans cours d'eau.....	52
3 – 1 – 8 - De nombreux axes de ruissellement convergeant vers le fond de la valleuse	53
3 – 1 – 9 - Méthodologie du bilan hydrologique	54
3 – 1 – 10 - Notice du bilan hydrologique de la commune du Tilleul	55
Illustration « bilan hydrologique »	70
3 – 2 – <i>Milieu humain</i>	71
3 – 2 – 1 - Les risques majeurs	71
3 – 2 – 1 – 1 - Des risques naturels liés au mouvement de terrain et aux inondations	71
3 – 2 – 1 – 2 - Le recensement des indices de cavités souterraines	72
illustration « indices de cavités souterraines »	97
3 – 2 – 1 – 3 - les risques liés aux effondrements de falaises.....	98
3 – 2 – 1 – 4 - Le risque inondation, par ruissellement et remontée de nappe	98
3 – 2 – 1 – 5 - Un risque sismique très faible	99
3 – 2 – 1 – 6 - Risques anthropiques.....	99
3 – 2 – 1 – 7 - Le risque lié au transport de matières dangereuses.....	102
3 – 2 – 1 – 8 - Les installations classées agricoles soumises à déclaration	102
3 – 2 – 2 - Bruit	102
Illustration « secteurs affectés par le bruit (voies bruyantes) »	104
3 – 2 – 3 - L'insécurité routière	105
3 – 2 – 4 – les voies à grande circulation.....	105
Illustration « application de la loi Barnier ».....	107
3 – 2 – 5 - Déchets	108
3 – 2 – 5 – 1 - Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (P.D.E.D.M.A.) de Seine-Maritime	108
3 – 2 – 5 – 2 - La gestion des déchets au Tilleul.....	108
3 – 2 – 6 - Un assainissement collectif géré par le SIAEPA de Criquetot l'Esneval	108
3 – 2 – 7 - Patrimoine culturel et paysager	110
3 – 2 – 7 – 1 - La présence de sites archéologiques.....	110
3 – 2 – 7 – 2 - Un héritage bâti historique	110
3 – 3 – <i>le paysage</i>	112
3 – 3 – 1 – analyse des paysages naturels et bâtis	112
Généralités	112
3 – 3 – 2 - Les structures paysagères du Tilleul	112
3 – 3 – 3 - Grandes perspectives sur le plateau	115
3 – 3 – 4 - Les espaces littoraux et leur prolongement	118
3 – 3 – 4 – 1 - Les boisements.....	124
3 – 3 – 4 – 2 - Configuration de l'urbanisation	125
3 – 3 – 5 - Les entrées de ville	127
3 – 3 – 6 - Architecture.....	129
3 – 3 – 7 - Clôtures.....	132
3 – 3 – 8 - Jardins	134
3 – 3 – 9 - Fonctionnement urbain	135
3 – 3 – 10 - protection réglementaire des paysages (sites inscrits et classés).....	137
illustration « les sites inscrits et classés »	138
3 – 4 – <i>Milieu naturel</i>	139
3 – 4 – 1 - Forêt soumise	139
Illustration « forêt soumise »	140
3 – 4 – 2 - Le conservatoire du littoral	141
illustration « les propriétés tilleulaises du Conservatoire du Littoral »	147
3 – 4 – 3 - Engagements internationaux.....	148
3 – 4 – 3 – 1 Les sites Natura 2000 associés au littoral	148
illustration "les sites Natura 2000"	151
Illustration zones Natura 2000 et Conservatoire du Littoral	152
Illustration zones Natura 2000 et végétation arborescente	153

3 - 4 - 4 Des ZNIEFF sur le territoire	154
Localisation des ZNIEFF de type I et de type II au Tilleul	157
3 - 4 - 4 - 1 Espèces rencontrées	158
la ZNIEFF 7802.0001 de type I (La falaise d'Antifer – Falaise d'Aval)	165
la ZNIEFF 7805.0000 de type I (La mare des pacages de la Sauvagère)	166
la ZNIEFF 7810.0000 de type I (Les prairies et bois de pente de la Caillouterie et des Moines)	167
la ZNIEFF 0002 de type II (Les falaises d'Antifer à Etretat, les valleuses de Bruneval et d'Antifer)	168
3 - 4 - 5 - Une absence de ZICO	169
3 - 4 - 6 - Convention Ramsar	169
3 - 4 - 7 - Réserves de biosphères	169
3 - 4 - 8 - Des cœurs de nature et des continuités écologiques à préserver	169
3 - 4 - 8 - 1 - La trame verte et bleue	171
Illustration « éléments de la carte verte et bleue vus par le PLU »	173
3 - 4 - 8 - 2 - Les éléments arborés concentrés sur les versants	174
3 - 4 - 8 - 3 - Un littoral riche	174
3 - 4 - 9 - Un patrimoine naturel et paysager riche	175
3 - 4 - 10 - Les espaces proches du rivage au sens de l'article L.146-4 du code de l'urbanisme	176
Illustration « Espaces proches du rivage du PLU »	186
3 - 4 - 11 - Les espaces remarquables au sens de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme	187
illustration « les espaces remarquables du littoral définis par la DIREN »	188
illustration « espaces remarquables du littoral transcrits dans le PLU »	189
3 - 5 - <i>Synthèse volet environnement</i>	190
3 - 5 - 1 - Synthèse de l'état initial	190
3 - 5 - 2 - Enjeux environnementaux	191
Illustration "carte de synthèse de l'évaluation environnementale du PLU"	193
4 - diagnostic troisième partie - les prévisions économiques et démographiques	194
4 - 1 - les prévisions économiques	194
4 - 2 - les prévisions démographiques (et de logement)	196
5 - les enjeux communaux mis en évidence par le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et l'analyse de l'environnement	198
5 - 1 - <i>préambule</i>	198
5 - 2 - les enjeux en matière de développement économique	198
5 - 2 - 1 - l'activité commerciale	198
5 - 2 - 2 - l'activité artisanale et tertiaire	198
5 - 2 - 3 - l'activité agricole	198
5 - 2 - 4 - l'activité touristique	199
5 - 3 - les enjeux en matière d'aménagement de l'espace	200
5 - 3 - 1 - l'espace commercial et des services de proximité	200
5 - 3 - 2 - l'espace artisanal	200
5 - 3 - 3 - l'espace de l'habitat (résidences principales et secondaires)	200
5 - 3 - 4 - l'espace des équipements et services publics	201
5 - 4 - les enjeux en matière d'environnement	201
5 - 4 - 1 - Les équilibres naturels	201
5 - 4 - 2 - les ressources en eau	202
5 - 4 - 3 - les paysages naturels et bâtis	202
5 - 4 - 4 - les eaux pluviales et le fonctionnement hydraulique du site	203
5 - 4 - 5 - l'assainissement	203
5 - 4 - 6 - le traitement et la collecte des déchets	204
5 - 4 - 7 - les risques liés aux cavités souterraines	204
5 - 4 - 8 - Les risques liés aux effondrements de falaises	204
5 - 4 - 9 - les installations classées agricoles soumises à déclaration	204
5 - 4 - 10 - La sécurité routière	204
5 - 5 - les enjeux en matière d'équilibre social et d'habitat	204
5 - 6 - les enjeux en matière de transport	205

6 - diagnostic cinquième partie - la stratégie communale	206
6 - 1 - préambule.....	206
6 - 2 - la stratégie communale en termes de développement démographique et de l'habitat.....	206
illustration « recensement des interstices du tissu urbain en zone urbaine et potentialités d'urbanisation du PLU ».....	208
6 - 3 - la stratégie communale en termes de fonctionnement et de lisibilité urbaine	209
6 - 4 - la stratégie communale en termes de valorisation des paysages naturel et urbain.....	209
6 - 5 - la stratégie communale en termes de développement de l'économie	209
6 - 5 - 1 - l'économie artisanale.....	210
6 - 5 - 2 - l'économie commerciale	210
6 - 5 - 3 - l'économie agricole.....	210
6 - 5 - 4 - l'économie touristique	210
6 - 6 - la stratégie communale en termes d'environnement	211
6 - 6 - 1 - les équilibres naturels	211
6 - 6 - 2 - les paysages naturels et bâtis.....	211
6 - 6 - 3 - les points noirs paysagers	211
6 - 6 - 4 - les eaux pluviales et le fonctionnement hydraulique du site.....	212
6 - 6 - 5 - l'assainissement.....	212
6 - 6 - 6 - les risques liés aux cavités souterraines	213
6 - 6 - 7 - Les risques liés aux effondrements de falaises	213
6 - 6 - 8 - la sécurité routière	214
7 - explication des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, les Orientations d'Aménagement et la délimitation des zones , au regard des objectifs définis à l'article L-121-1 et des dispositions mentionnées à l'article 111-1-1 ; exposé des motifs des limitations administratives à l'utilisation du sol apportées par le règlement.	215
7 - 1 - la prise en compte des prescriptions réglementaires nationales et particulières.....	215
7 - 1 - 1 - Prise en compte de l'article L-110 du code de l'urbanisme	215
7 - 1 - 2 - Prise en compte de l'article L-111-1-1 du code de l'urbanisme.....	216
7 - 1 - 2 - 1 compatibilité avec la directive territoriale de l'Estuaire de la Seine	218
Illustration « DTA orientations générales »	219
Illustration « DTA littoral ».....	220
7 - 1 - 2 - 2 compatibilité avec le SCOT du Pays des Hautes Falaises	221
7 - 1 - 3 - prise en compte de l'article L-111-1-4 du code de l'urbanisme - Etude justifiant des règles d'implantation différentes	229
7 - 1 - 4 - prise en compte de l'article L-122-2 du code de l'urbanisme (ouverture à l'urbanisation de zones naturelles).....	230
7 - 1 - 5 - prise en compte de l'article L-123-1-2 du code de l'urbanisme (contenu du rapport de présentation).....	230
7 - 1 - 5 - 1 capacité de densification de l'ensemble des espaces bâtis	231
7 - 1 - 5 - 2 inventaire des capacités de stationnement	232
7 - 1 - 5 - 3 analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers depuis 10 ans.....	233
Illustration « consommation d'espaces par les constructions neuves entre 2003 et 2012 ».....	235
7 - 1 - 6 - prise en compte de l'article L-126-1 du code de l'urbanisme (servitudes d'utilité publique).....	236
7 - 1 - 7 - prise en compte de l'article L-130-1 du code de l'urbanisme (espaces boisés classés - EBC).....	236
7 - 1 - 8 - prise en compte des articles L-146-1 à L-146-8 du code de l'urbanisme (application de la loi littoral).....	237
7 - 2 - justification et prise en compte des différents éléments du PADD	244
7 - 3 - justification et prise en compte des orientations d'aménagement et de programmation	251
7 - 4 - justification des différentes prescriptions du règlement et du zonage	262
7 - 4 - 1 - la prise en compte des risques d'inondation	262
7 - 4 - 2 - la prise en compte des risques liés aux cavités souterraines	263
7 - 4 - 3 - la prise en compte des risques d'effondrements de falaises.....	264
7 - 4 - 4 - la prise en compte des Espaces Boisés Classés (EBC).....	264

7 - 4 - 5 - la prise en compte des éléments de paysage à protéger.....	264
7 - 4 - 6 - la prise en compte des risques industriels	264
7 - 4 - 7 - le découpage en zones	264
7 - 4 - 8 - les différents autres aspects du règlement.....	268
8 – Rapport de l'évaluation environnementale	272
8 – 1 - Objectifs de l'évaluation environnementale de l'élaboration et articulation avec les autres documents d'urbanisme.....	272
8 - 1 - 1 - Cadrage réglementaire	272
8 - 1 - 2 - Objectif de l'évaluation	272
8 - 1 - 3 - Articulation avec les documents de planification supra communaux	273
8 - 1 - 3 - 1 - SCOT.....	273
8 - 1 - 3 - 2 - SDAGE Seine Normandie.....	275
8 - 1 - 3 - 4 - SRCAE de Haute-Normandie	275
8 - 1 - 3 - 5 - Schéma départemental des carrières de Haute-Normandie	275
8 - 1 - 3 - 6 - Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA.) de Seine-Maritime	276
8 - 1 - 3 - 7 - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique	276
8 – 2 - Incidences notables prévisibles.....	276
8 – 2 - 1 - Incidence : définition et présentation	276
8 - 2 - 1 - 1 - Cadrage de l'analyse des incidences	276
8 - 2 - 1 - 2 - Les incidences générales envisageables.....	276
8 - 2 - 1 - 3 - Les effets notables probables sur l'environnement	276
8 – 2 - 2 - Les incidences notables probables de l'élaboration du P.L.U. sur le milieu physique et mesures liées.....	277
8 - 2 - 2 - 1 - Le climat	277
8 - 2 - 2 - 2 - Les sols.....	277
8 - 2 - 2 - 3 - L'eau.....	277
8 - 2 - 2 - 4 - Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur le milieu naturel (hors Natura 2000) et mesures liées	278
8 - 2 - 2 - 5 - Les inventaires patrimoniaux	278
8 - 2 - 2 - 6 - Engagements internationaux (hors Natura 2000)	280
8 - 2 - 2 - 7 - Convention Ramsar	280
8 - 2 - 2 - 8 - Réserves de biosphères	281
8 - 2 - 2 - 9 - Protection par la maîtrise et gestion foncière	281
8 - 2 - 2 - 10 - Protections réglementaires nationales	281
8 – 2 - 3 - Les incidences notables probables de l'élaboration du P.L.U. sur les sites Natura 2000 et les mesures liées.....	282
Illustration zones Natura 2000 et le PLU du Tilleul	284
8 - 2 - 3 - 1 - Incidence sur la Zone Spéciale de Conservation 2000 Littoral cauchois	285
8 - 2 - 3 - 2 - Incidence sur la Zone de Protection Spéciale Littoral Seino-Marin ex Cap Fagnet	287
8 - 2 - 3 - 3 - Synthèse des incidences sur les sites Natura 2000	289
8 – 2 - 4 - Les incidences notables probables de la mise en œuvre du P.L.U. sur le milieu humain et mesures liées.....	289
8 - 2 - 4 - 1 - L'occupation du sol.....	289
8 - 2 - 4 - 2 - La santé humaine	290
8 - 2 - 4 - 3 - Les installations agricoles soumises à déclaration.....	290
8 - 2 - 4 - 4 - L'air	290
8 - 2 - 4 - 5 - Le bruit.....	290
8 - 2 - 4 - 6 - Assainissement et traitement des déchets	290
8 - 2 - 4 - 7 - Les risques.....	291
8 – 2 - 5 - Les incidences notables probables de l'élaboration du document sur les paysages bâtis et naturels.....	293
8 – 2 - 6 - Les effets cumulés avec d'autres projets connus.....	293
8 – 2 - 7 - Motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement.....	294
8 – 2 - 8 - Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser	294
8 - 2 - 8 - 1 - Zones d'ouverture à l'urbanisation supprimées.....	295

8 – 2 – 8 – 2 - Zone à urbaniser de la Forge.....	296
8 – 2 – 8 – 3 - Zone à urbaniser de la Grosse Mare.....	297
8 – 2 – 8 – 4 - Zone à urbaniser de la rue du Président Coty.....	298
8 – 2 – 9 - Définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement.....	299
8 – 2 – 9 - 1 Logement et population.....	299
8 – 2 – 9 - 2 Maîtrise de la consommation de l'espace.....	300
8 – 2 – 9 - 3 Emploi.....	300
8 – 2 – 9 - 4 Diversité commerciale.....	300
8 – 2 – 9 - 5 Equipements.....	300
8 – 2 – 9 - 6 Agriculture.....	300
8 – 2 – 9 - 7 Bâtiments.....	300
8 – 2 – 9 - 8 Environnement.....	300
8 – 2 – 9 - 9 Gestion des ressources (eau – assainissement – déchets).....	301
8 – 2 – 9 - 10 Déplacements.....	301
8 – 2 – 9 - 11 Risques.....	301
8 – 3 – Résumé non technique.....	302
8 – 3 – 1 – Articulation avec les documents de planification supra-communaux.....	302
8 – 3 – 2 - Analyse de l'état initial de l'environnement.....	302
8 – 3 – 2 – 1 - Le milieu physique.....	302
8 – 3 – 2 – 2 - Le milieu naturel.....	303
8 – 3 – 2 – 3 - Le milieu humain.....	304
8 – 3 – 2 – 4 - Le paysage et le patrimoine.....	305
8 – 3 – 2 – 5 - Synthèse des enjeux du territoire.....	305
8 – 3 – 3 - Les incidences de la mise en compatibilité sur l'environnement et mesures associées.....	306
8 – 3 – 3 – 1 - Incidences et mesures sur le milieu physique.....	306
8 – 3 – 3 – 2 - Incidences et mesures sur le milieu naturel.....	307
8 – 3 – 3 – 3 - Incidences sur les zones Natura 2000.....	307
8 – 3 – 3 – 4 - Incidences et mesures sur le milieu humain.....	307
8 – 3 – 3 – 5 - Incidences et mesures sur le paysage et le patrimoine.....	307
8 – 3 – 4 - Les effets cumulés avec d'autres projets connus.....	307
8 – 3 – 5 - Motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de la protection de l'environnement.....	307
8 – 3 – 6 - Définition des critères, indicateurs et modalités de suivi.....	308
8 – 4 - Description de la méthodologie.....	309
9 – surfaces des zones et secteurs du PLU	310

1 - préambule

1 - 1 - Objectifs initiaux de la commune

Avant l'approbation du présent Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), la commune du Tilleul ne disposait ni de Plan d'Occupation des Sols ni de Marnu.

Le conseil municipal du Tilleul a prescrit l'élaboration d'un PLU le 24 juillet 2006.

Les objectifs de la commune étaient très généraux lors de la prescription :

- freiner la spéculation immobilière
- prévenir une urbanisation excessive
- éviter la division de propriétés existantes

Ils ont été affinés et complétés dans le cadre des études d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et sont détaillés dans le chapitre « stratégie communale ».

1 - 2 - le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La loi SRU, complétée par le décret n° 2001 260 du 27 mars 2001, a créé, avec le Plan Local d'Urbanisme, un document fédérateur de l'ensemble des règles d'urbanisme communales.

Les PLU sont les outils principaux de définition et de mise en œuvre, à l'échelle communale, des politiques urbaines. Ils traduisent le projet d'aménagement et de développement durable des communes défini à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement. Ils constituent un cadre de cohérence pour les différentes actions et opérations d'aménagement souhaitées par la collectivité dans le respect des principes définis par la loi.

Les PLU précisent le droit des sols et permettent d'exprimer le projet de la commune sur l'intégralité de son territoire: ils peuvent, à cet effet, intégrer dans une présentation d'ensemble, tous les projets d'aménagement intéressant les communes. Ils peuvent également exposer les actions et opérations envisagées en matière d'espaces publics, de transport, de paysage, d'environnement et de renouvellement urbain.

Véritables plans d'urbanisme, les PLU sont des documents à la fois stratégiques et opérationnels, énonçant les règles à court terme inscrites dans une vision prospective à moyen terme. Ils se distinguent des POS en privilégiant la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain par rapport à une vision uniquement réglementaire. Plus lisibles pour les citoyens, ils facilitent la concertation à laquelle ils sont soumis.

(d'après le projet d'aménagement et de développement durable - CERTU et DGUHC - avril 2002)

1 - 3 - procédure

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à l'initiative et sous l'autorité de la commune., qui en prescrit l'élaboration, énonce ses objectifs, précise les modalités de concertation, débat des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, arrête le projet, et, après enquête publique, l'approuve.

Afin que soient pris en compte les enjeux supra-communaux, les services de l'Etat sont associés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (article L.123-7 du code de l'urbanisme).

Le président du conseil régional, le président du conseil général, le président de l'établissement public prévu à l'article L.122-4 (Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises), le président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains (ceci ne concerne pas la commune du Tilleul), le président de la communauté d'agglomération nouvelle (communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval) ainsi que ceux des organismes mentionnés à l'article L.121-4 (chambre de commerce et d'industrie de Fécamp-Bolbec, chambre des métiers de Seine-Maritime, chambre d'agriculture de Seine Maritime, section régionale de la conchyliculture) ou leurs représentants sont consultés à leur demande en cours de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme. (*article L.123-8 alinéa 1 du code de l'urbanisme*)

Il en est de même des présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents (ceci ne concerne pas la commune du Tilleul) et des maires des communes voisines ou de leurs représentants (Etretat, Bordeaux-Saint-Clair, Pierrefiques, Sainte-Marie-du-Bosc et la Poterie-Cap-d'Antifer) (*article L.123-8 alinéa 2 du code de l'urbanisme*)

C'est ainsi que la commission d'urbanisme de la commune du Tilleul a suivi la totalité des études, et s'est élargie plusieurs fois aux services de l'Etat et aux personnes concernées.

Tous les travaux ont été exposés en permanence en mairie du Tilleul, et présentés et débattus avec le public le 22 mai 2009, le 9 juin 2010 et le 4 novembre 2013.